

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25

présents : 17

votants : 23

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 06 juillet à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 30 juin 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTESS, M. BARGACH, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, M. GUICHENEY

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme GAILLET a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

Mme RUIZ a donné procuration à Mme SALHI

Mme JAULARD a donné procuration à Mme BERTOSSI

M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER

Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTESS

Mme MARTIN a donné procuration à M. GUICHENEY

**ABSENTS :**

M. COURTIN

M. MAILLARD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** M. Marc ROYER

**Délibération n°2023-57**

**Jardins partagés « les jardins de l'Olivine » : approbation du règlement intérieur modifié et du modèle de convention d'occupation privative**

Madame Laetitia FALCOZ-VIGNE expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°28-05-21-04 du 28 mai 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement cœur de ville, tourisme vert et patrimoine lors de la présentation de ce sujet le 25 mai 2023 ;

Vu les projets de règlement intérieur et de convention d'occupation privative des jardins partagés ci-annexés ;

Considérant qu'il est nécessaire de compléter et modifier le règlement intérieur et l'autorisation d'occupation privative des jardins partagés approuvée en 2021 ;

Considérant que pour cela il convient de mettre à jour ces documents ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des jardins partagés de l'Olivine tel que modifié et le modèle de convention d'occupation privative ;
- **DIT** que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son affichage sur le site ;
- **PRÉCISE** que le règlement intérieur sera affiché sur le panneau d'information à l'entrée des jardins ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouvelles autorisations d'occupation avec les jardiniers actuels et futurs ;

- DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,



Marc ROYER

Le Maire,



Manuel MARTINEZ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.